

## **Réglementation pour les jeunes joueurs résidant en Suisse sans nationalité Suisse**

Swiss Tennis ne soutient que les joueuses et joueurs ayant la nationalité suisse ou qui peuvent représenter la Suisse dans les compétitions internationales dans un avenir proche.

Les étrangers résidant en Suisse qui remplissent toutes les autres conditions de sélection pour être admis dans un cadre de Swiss Tennis doivent présenter les documents suivants :

- Copie de l'autorisation de séjour avec la date de validité
- Eventuellement une copie de la procédure de naturalisation en cours ou une confirmation écrite des autorités compétentes qui détermine la date du début de cette procédure

Si aucune procédure de naturalisation n'est en cours (par exemple en raison d'un court séjour en Suisse), Swiss Tennis se réserve néanmoins le droit de sélectionner la joueuse ou le joueur. Toutefois, dans le cas de sélection, aucun soutien financier n'est garanti.

## **Réglementation pour les jeunes joueurs avec plusieurs nationalités (inclus Suisse)**

Pour pouvoir faire partie d'un cadre de Swiss Tennis, la joueuse ou le joueur est obligé de représenter la Suisse lors des compétitions internationales.

Dans le cas où la joueuse ou le joueur va jouer dans le futur pour une autre nation, tout coût de formation élargi par Swiss Tennis doit être remboursé.